

REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE RIVES-DU-LOIR-EN-ANJOU

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil Municipal se réunira

Le Mardi 06 Octobre 2026

à 20 h 00

Salle du Conseil
En Mairie de Villevêque

Affiché le 30 septembre 2026

ORDRE DU JOUR

1. Ressources humaines – Modification du tableau des effectifs
2. Ressources humaines – Dispositif d'hébergement temporaire exceptionnel des agents
3. Enfance Jeunesse – Convention avec Montreuil-sur-Loir – frais de scolarité
4. Finances – Imputation du compte 6232 « Fêtes et cérémonies »
5. Remboursement de frais - cours arts plastiques
6. Environnement – Destination des coupes de bois 2027
7. Intercommunalité – Rapport annuel 2025 d'Angers Loire Métropole